

|          |  |
|----------|--|
| LE VIGAN |  |
| GARD     |  |

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/009



**Arrêté portant permission de voirie : travaux, circulation et stationnement.**  
**Rue du Murier et du Valdourbie**

**Le Maire de Le Vigan**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** la demande du service des eaux de la commune.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux rue des trois pigeons et du Valdourbie.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Rue du murier du 15 janvier au 21 février 2025.

- A- Le service communal des eaux est autorisé à procéder à la réalisation des travaux demandés (branchement d'eau potable).
- B- La circulation sera interdite.
- C- Le stationnement sera interdit.

**ARTICLE 2 :** Rue du Valdourbie du 15 janvier au 21 février 2025 :

- A- Le service communal des eaux est autorisé à procéder à la réalisation des travaux demandés (branchement d'eau potable).
- B- La circulation sera interdite.
- C- Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :**

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville  
 Le 09 janvier 2025  
**Le Maire**  
**Sylvie Arnal**

